

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150423-2015\_B202-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2015  
Date de réception préfecture : 29/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 AVRIL 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B202**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour ses actions de compostage de proximité**

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_3\_01**

**BUREAU DU 23 AVRIL 2015**

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

**Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**

**Thématique : Collecte et traitement des déchets**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour ses actions de compostage de proximité**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Fédération des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône souhaite mettre en œuvre des actions de compostage de proximité sur son site Croq' jardin sur la commune de la Roque d'Anthéron pour :

- La collecte et le traitement des points de compostage.
- Le déploiement de la collecte des biodéchets sur le marché forain et la nouvelle cuisine collective de la commune.
- L'amélioration des bacs de compostage et le retournement de tas de déchets verts.
- Le diagnostic pour le développement du compostage au collège de Rognes.
- L'accueil et l'information du public et des porteurs de projet sur les techniques de compostage sur le site de Croq'jardin.

L'association sollicite auprès de la Communauté du Pays d'Aix une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2015 pour la mise en œuvre de ce projet dont le montant total est de 24 700 €.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions du Programme local de prévention des déchets de la CPA.

## Exposé des motifs :

### 1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES FOYERS RURAUX DES BOUCHES DU RHÔNE

Les Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône ont créé le site de Croq'jardin il y a une quinzaine d'année sur un espace d'un hectare sur la commune de la Roque d'Anthéron. L'association sensibilise les adultes et les enfants à la pratique du compostage sur l'aire pédagogique. De plus, elle a développé en 2012 une plate-forme de compostage afin de valoriser les bio-déchets de producteurs locaux (habitants, commerçants, cuisines collectives de la Roque d'Anthéron). Cette plate-forme est équipée de 10 bacs de 1 000 litres chacun sur un espace étanche de 150 m<sup>2</sup>. Un broyeur, une zone humide de décantation des percolats de compost et des panneaux d'information complètent le site. L'association dispose d'un véhicule pour la collecte des biodéchets qui sont compostés sur la plate-forme.

### 2 – BILAN DE L'ANNÉE 2014

L'année dernière, le projet de compostage pédagogique sur la commune de la Roque d'Anthéron portait sur plusieurs actions :

- l'accueil et l'information des visiteurs sur la plate-forme pédagogique de compostage,
- la collecte et le traitement en compost les déchets organiques des commerces et des restaurants de la Roque d'Anthéron,
- la mise en œuvre d'un module de formation de guide composteur,
- l'étude scientifique sur l'impact des composts sur les terres agricoles,
- l'amélioration technique de la plate-forme.

#### Points positifs :

- Ce sont 53 familles qui participent à la collecte de leurs biodéchets dans les résidences Resquillette et Bremone.
- Le site a accueilli en 2014 et sensibilisé au compostage plus de 820 enfants et adolescents : écoles en direct (25 classes), centres de loisirs et IME. Ce sont 1 000 adultes qui ont été sensibilisés lors de la fête de la soupe, les portes ouvertes, des ateliers pour les groupes (lycée, collège), 2 ateliers sur le marché de la Roque d'Anthéron et lors des visites sur le jardin pendant l'été.
- En 2014, ce sont 26 tonnes de biodéchets qui ont été composté sur le jardin.
- Il y a une légère augmentation de la quantité collectée au sein des cafés et des restaurants malgré l'arrêt de la collecte de 3 producteurs en octobre : café du midi, Tanou et Castellás : 5,9 T en 2013 et 6,4 T en 2014.

- La quantité de biodéchets collectée a également augmentée auprès des cantines scolaires : de 5,9 T en 2013 à 7,2 T en 2014.
- Le compost produit à partir des déchets fermentescibles et des déchets verts est de bonne qualité agronomique et utilisable en agriculture biologique.

**Points négatifs :**

- La mise en place du compostage au camping des Iscles avait bien commencé par la formation des agents, mais suite au changement de gérant le projet n'a pas pu aboutir.
- Le projet de création d'une session de formation pour devenir maître composteur est ajourné compte-tenu des démarches de validation par l'ADEME. Ce stage devait s'adresser aux agents publics en charge du compostage dans les collectivités, des responsables d'association ou des agents techniques. L'association devait être site d'accueil pour les modules techniques.

**3 – DESCRIPTION DU PROJET 2015**

L'association des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône prévoit de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Assurer la collecte et le traitement des points actuels de biodéchets utilisés pour le compostage :

Nom	Type de producteur
Chez Françoise	Fruits et légumes
SPAR	Supérette
Le Bocage	Restaurant
Le Grain de sel	Restaurant
Le Castellas	Restaurant
César	Restaurant
Mélodies	EPHAD Maison de retraite
Association Boucau	Association qui transforme les légumes en conserve
Fleuriste	
Brémone	Résidence
Resquillette	Résidence
Institut Médical Éducatif (IME)	Ecole
Cantines des écoles Ferry, Hugo, Claudel	Cantines scolaires
Maison de retraite L'Oustaou	Cantine de maison de retraite

Cette action sera pérennisée tout au long de l'année.

- Installer des points de collecte de biodéchets sur le marché forains et sur la nouvelle cuisine collective :

Sur le marché forain, 3 poubelles à compost avec support seront mises en place et une information sera diffusée auprès des utilisateurs.



La cuisine centrale :

La collecte sera réalisée de janvier à mai 2015 directement au sein des cantines des écoles Ferry, Hugo, Claudel et la maison de retraite L'Oustaou. A partir de début mai, la cuisine centrale prendra le relais et préparera 300 repas par jour pour les écoles et la maison de retraite. La cuisine centrale sera équipée de 3 poubelles de 100 litres.

- Améliorer les bacs de compostage et le retournement de déchets verts :

L'association prévoit l'achat de barres de plastique recyclé pour consolider les composteurs et stopper leur dégradation. Elle envisage également la location d'une minipelle pour le retournement des déchets verts et qui permettra d'améliorer le compostage en andain.

Période : en mars pour les réparations.

L'association planifie un retournement par trimestre à l'aide de la mini pelle.



- Soutenir et accompagner la mise en place de l'opération de compostage au collège de Rognes avec la réalisation d'un diagnostic, la formation des agents, la mise en place et le suivi de l'opération afin de diminuer le gaspillage alimentaire. Cette action devrait se dérouler d'avril à juin.

- Accueillir et informer le public (500 personnes par an), les porteurs de projets (environ 50 personnes par an) sur les techniques de compostage sur l'aire pédagogique de Croq' jardin. L'objectif est d'apporter une information de qualité aux personnes et aux porteurs de projets pour démarrer ou améliorer leurs techniques ou opérations de compostage.

Période : ouverture au public du jardin de mars à novembre et pour la « fête du jardin » pendant 2 jours en mai.

- En 2015, l'association espère augmenter sa capacité à composter les biodéchets et atteindre une quantité de 30 tonnes.

#### **4 – BUDGET**

DÉPENSES			RECETTES	
Assurer la collecte et le traitement des points de compostage	- Salaires chargés : 9 360 €	11 360 €	Communauté du Pays d'Aix	10 000 €
	- Carburant : 1 000 € - Frais d'entretien : 500 € - Assurance : 500 €		Etat : aide à l'emploi d'avenir	7 488 €
Installer des points de collectes sur le marché et la nouvelle cuisine collective	- Salaires chargés : 3 620 €	4 560 €	Conseil Régional PACA	3 356 €
	- Support ferronnerie + panneau d'information : 760 € - 6 poubelles de 100 litres type jardin : 180 €		Conseil Général des Bouches du Rhône	3 356 €
Améliorer les bacs de compostage et le retournement de tas de déchets verts	- Salaires chargés : 1 000 € - Barres plastiques recyclées : 500 € - Location mini pelle : 800 €	2 300 €	Autofinancement	500 €
Soutien compostage au collège de Rognes	- Salaires chargés : 1 280 € - Déplacements : 200 €	1 480 €		
Accueillir et informer le public et les porteurs de projet	- Salaires chargés : 5 000 €	5 000 €		
		24 700 €	TOTAL	24 700 €

## **5 – LA DEMANDE DE SUBVENTION**

L'association des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention d'un montant de 10 000 €, soit 41 % du montant total de la dépense pour ses actions de compostage de proximité. Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme local de prévention des déchets de la CPA.

Le montant de la demande de subvention est passé de 8 000 € à 10 000 € par rapport à l'année précédente car l'ADEME n'accompagne plus sur le fonctionnement mais uniquement l'investissement et la Région PACA a diminué son aide.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2015-00247	Foyers Ruraux des Bouches du Rhône	Compostage	8 000 €	24 700 €	10 000 €	10 000 €	Non

## **6 – LES MENTIONS OBLIGATOIRES**

Le paiement de la subvention s'effectue en suivant la règle du prorata. Celle-ci est appliquée dans tous les cas où les dépenses réellement payées (qui ne comprennent pas les dépenses de bénévoles ou autres valorisations d'avantages indirects) sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

- Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée.
- Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.
- Le montant de la subvention CPA par rapport au montant total des dépenses subventionnables est de 41 %.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission environnement, développement durable et gestion des déchets en date du 27 mars 2015 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour ses actions de compostage de proximité pour un montant de 10 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2015 en section de fonctionnement - 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

**2015\_B202**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour ses actions de compostage de proximité**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**28 AVR. 2015**